

Le Journal des sçavans

Académie des inscriptions et belles-lettres (France). Auteur du texte.
Le Journal des sçavans. 1679.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :

- La réutilisation non commerciale de ces contenus ou dans le cadre d'une publication académique ou scientifique est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source des contenus telle que précisée ci-après : « Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France » ou « Source gallica.bnf.fr / BnF ».
- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service ou toute autre réutilisation des contenus générant directement des revenus : publication vendue (à l'exception des ouvrages académiques ou scientifiques), une exposition, une production audiovisuelle, un service ou un produit payant, un support à vocation promotionnelle etc.

[CLIQUEZ ICI POUR ACCÉDER AUX TARIFS ET À LA LICENCE](#)

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.
- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment possible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter utilisation.commerciale@bnf.fr.

JOURNAL DES SCAVANS

Du Lundi 26. Juin M. D. C. LXXIX.

OBSERVATIONS FAITES AVEC LE MICROSCOPE sur le Sang, le Lait, le Sucre, le Sel, & la Manne, & communiquées à la Société R. d'Angleterre par M. Lewenboech de Delft en Hollande de la traduction de M. Mesmin. In 12. Avec le recueil d'Experiences & Observations sur le Combat qui procede du mélange des Corps, &c. A Paris chez Estienne Michallet. 1679.

À PRÈS ce que M. Malpighi nous a donné touchant le Sang dans son Traité *De structura Viscerum*, il n'y a rien de plus curieux sur cette matière que ce que M. Lewenhoech a observé avec son Microscope ; car il dit qu'il a trouvé

1. Que le Sang est composé de petits globules rouges qui nagent dans une humidité cristalline semblable à de l'eau.

2. Que ces globules sont plus pesants que la liqueur Crystalline qui les contient, d'où vient qu'aussi-tost que le Sang est sorti des veines, ces

1679.

Vu

globules s'affaissent peu à peu vers le fond du vaisseau , & à cause de leur mollesse & fluidité se couchent les uns sur les autres & s'unissent de telle maniere que le Sang en change de couleur sous la surface devenant d'un rouge foncé ou d'une couleur noirâtre. Cet Auteur croit que cela arrive de ce que l'air ne se meut plus autour de ces globules avec la même liberté qu'auparavant.

3. Qu'ils se meuvent chacun autour de son axe. Il ajoute qu'ayant transporté à l'air un des tuyaux qu'il a faits pour observer le mouvement de ces globules , & dont il donne icy la figure, dans un temps qu'il faisoit un peu de vent, il avoit remarqué que ces globules se mouvoient à peu près de la même maniere que l'air par secousses & pesle-messe.

4. Que ces globules sont vingt cinq mille fois plus petits qu'un grain de sable. Il faut qu'ils le soient du moins beaucoup pour pouvoir passer par des arteres & des veines aussi petites & aussi deliées que le sont celles qu'on appelle *Vaisseaux Capillaires* à cause de leur petitesse.

5. Que quand on est en santé ces globules sont mollets & flexibles pour pouvoir passer en s'allongeant dans les Vaisseaux dont nous avons parlé , & que quand on est malade ils sont plus fermes & plus durs. Peut-être , ajoute il , certaines maladies & la mort même sont elles causées par la dureté de ces globules.

6. Que ces globules s'unissent ensemble en s'affaissant & se refroidissant. Il croit que c'est de l'union de ces globules que viennent les Engelures.

7. Que chacun de ces globules est encore un composé de six autres plus petites globules, qui ne sont pas moins flexibles & mollets que ceux qu'ils composent.

8. Que le Lait est de même un composé de globules qui nagent dans une liqueur claire & transparente, que nous appelons Petit Lait: mais il y a cette différence entre les globules du Lait & les globules du Sang, que les plus gros de ceux cy sont tous d'une pareille grosseur, au lieu que ceux qu'on voit dans le Lait autre qu'ils sont transparents & clairs comme du crystal, ils sont tous differens, y en ayant d'autant de grosseurs différentes qu'on en pourroit compter de la plus grande d'un grain de sable jusqu'à celle d'un grain d'orge.

9. Que le Sucre est composé de diverses particules angulaires bien plus grandes que les globules qui terminent les Fibres de nostre Langue; d'où il s'ensuit que lors qu'il y en a sur la Langue, elles touchent plusieurs de ces petits globules à la fois, & c'est ce qui fait que le Sucre s'y dissolvant avec la salive, ces Particules Angulaires y produisent cette douceur si agréable que le Sucre ne scauroit pourtant avoir s'il ne se dissolvoit dans l'eau.

10. Que le Sel est aussi composé de Particules Angulaires, mais dont les pointes sont beaucoup plus delicates & plus fermes que celles du Sucre, & qu'ainsi elles sont plus subtiles que les globules qui terminent les Fibres de nostre Langue, d'où vient qu'elles les piquottent sans les blesser pourtant, parce qu'elles ne sont pas assez roides.

11. Enfin que la Manne est composée de diverses especes de petits Tuyaux, lesquels quand on la fait dissoudre dans de l'eau un peu tiede ou dans du boüillon bien clair, s'unissent & forment de petits corps angulaires fort approchans de la figure de ceux du Sucre, d'où cet Auteur croit que procede la douceur de la Manne. Que ces petits Tuyaux se separent & deviennent plus roides à mesure que la chaleur augmente, par où il explique la douce évacuation que la Manne a coutume de procurer à ceux qui en prennent : Mais comme il a observé qu'en augmentant & continuant la force du feu, la Manne se convertit en une espece de syrop, il croit qu'il en arrive autant à de certaines personnes dont les entrailles sont fort échauffées, chez lesquels la Manne ne produit que peu ou point d'effet.

*BIBLIOTHECA VETVS ET NOVA IN QVA
Hebraorum, Chald. Syror. Eg. Scriptorum patria,
atlas, nomina, libri Eg. recensentur. fol. Altdorfii.*

Outre ce que le titre de ce Livre nous apprend du dessein que l'Auteur s'y est proposé,

posé, on y trouve encore le jugement que l'on doit faire de tous ces Auteurs que l'on a rangez par ordre alphabetique, sur le témoignage qu'en ont rendu les plus sçavans hommes.

MAGISTRI STEPHANI ABBATIS S. GENOWEFÆ PARISIENSIS TUM EPISC. TORNACENSIS EPISTO-LÆ, QUÆ AUCTIONES, EMENDATIONES AC NOTIS ILLUSTRA-TÆ DENVO PRODEUNT STUDIO R. P. DU MOLINET CAN. REG. CONGREG. GALL. IN 8. A PARIS CHEZ LOUIS BILLAINE. 1679.

Les Epistres d'Estienne de Tournay avoient déjà este données au Public avec quelques autres par les soins de Papyre & de Jean Baptiste Masson, qui les avoient copiées sur le Ms. qui se voit encore en la Bibliotheque de Mr. de Thou, & qui pourroit bien estre celuy que du Saussay assure avoir été autrefois en l'abbaye de saint Pierre de Chartres où il ne se trouve plus.

Mais comme cette première Edition qui avoit été faite en 1611. estoit devenue assez rare & qu'on avoit découvert en divers endtoits jusqu'à 60. nouvelles Epistres qui n'avoient pas encore paru, le P. du Molinet a crû qu'il obligeroit le Public s'il faisoit une exacte recherche de toutes les œuvres de ce grand homme pour les faire imprimer ensemble en un seul volume, & qu'en procurant l'honneur deû au mérite de cet illustre Evesque, il donneroit des marques de la

reconnoissance que la Maison de sainte Genevieve de Paris luy doit pour l'avoir entierement rebastie & notablement augmentee pendant qu'il en estoit Abbé sur la fin du XII. siecle.

Il a trouvé en diverses Bibliotheques, comme il le dit en sa Preface, des Mss. de trois sortes d'Ouvrages de cet Auteur, sçavoir son Decret qui ne contient qu'un ample Commentaire sur les Decretales de Gratien, ses Sermons, & ses Epistres. Comme les deux premiers n'ont rien de singulier, il s'est arresté aux seules Epistres. Il en a corrigé les fautes qui avoient été faites en la premiere Edition par la negligence du Copiste, sur des Mss. Il les a augmentées comme nous avons déjà dit de 60. autres nouvelles. Il a fait des Notes Historiques & curieuses sur les unes & sur les autres, & il y a donné au commencement la Vie de l'Auteur.

Ces Epistres font assez paroistre l'esprit & le merite de celuy qui les a écrites. Il est facile d'y remarquer qu'il a été non seulement un des plus grands Prelats de l'Eglise de France, mais encore un grand homme d'Estat. On y voit en effet qu'il a eu part aux affaires les plus considérables qui se sont passées de son temps en ce Royaume. Il fut envoyé dans le Languedoc pour combattre les Heretiques qui infectoient cette Province, ce qu'il fit au peril même de sa vie. Il alla en plusieurs endroits par ordre de Philippe Auguste pour des Negociations impor-